



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



14230343

Déposé au greffe du Tribunal de commerce *DE LIEGE DIVISION*
Marche-en-Famenne, le *18/12/14*

Greffe

N° d'entreprise : 418831845

Dénomination Enseignement Libre du Secteur d'Erezée
(en entier) :

(en abrégé) : ELSE

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue Général Borlon 5 - 6997 Erezée

Objet de l'acte : Nouveau Conseil d'AdministrationASSEMBLEE GENERALE statutaire, du 21 mai 2014

L'A. G. statutaire a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéance.

Ont ainsi été désignés administrateurs :

Mme Marie-Paule Bonjean, d'Oppagne ;

M. Dominique Collin, d'Erezée ;

M. Philippe Daco, d'Amonines ;

M. Robert Henrotte, d'Erezée ;

M. René Hubert, de Soy ;

M. Jean-Marie Martin, d'Erezée ;

M. André Minet, d'Erezée ;

M. Jean-Marie Vanbellingen, d'Erezée ;

M. Hubert Wattelet, d'Erezée.

Conformément aux statuts, le mandat de ces administrateurs est de 4 ans, jusqu'à l'AG ordinaire de 2018.

Le C.A. se réunira immédiatement après l'A.G. afin de désigner en son sein les postes de président, trésorier et secrétaire.

Le président sortant,

JM Martin

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant
pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.
Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

Conseil d'Administration du 21 mai 2014

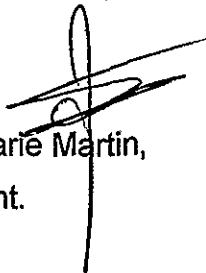
Le nouveau Conseil d'Administration a désigné :

Président : M. Jean-Marie Martin, Retraité, Awez 6 – 6997 Erezée

Secrétaire : M. Hubert Wattelet, Retraité, Av. du Centenaire 3A – 6997 Erezée

Trésorier : M. André Minet, Comptable, Rue du Thier 1A – 6997 Erezée.

Conformément à l'article 31 des statuts, ces 3 mandataires forment l'organe exécutif chargé de la gestion journalière et de la représentation de l'association ; ils agissent individuellement avec usage de la signature afférente à cette gestion.



Jean-Marie Martin,
Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature